

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf le vingt quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULOC Pierre, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2009

Présents : Mmes Guiet, Veubret, Mrs Antonelli, Bouloc, Cousset, Guéret, Hippeau, Ingrand, Pertus, Zimmermann.

Pouvoirs : Mme Ancelle à M. Cousset, M. Cotinaud à M. Bouloc.

Absents : Mme Boulie, Mrs Guillet, Nastorg.

Secrétaire de séance : Mme Guiet Danielle.

Le procès verbal de la réunion du 26 mars 2009 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Commémoration du 08 mai 1945 ;
2. Repas des Aînés ;
3. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ;
4. Priorité des Investissements projetés ;
5. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage ;
6. Coulée Verte ;
7. Aménagement du lavoir ;
8. Point sur l'Atelier Relais ;
9. Demande de classement du Chemin du Boulet en voie communale ;
10. Demande de création de trottoirs ;
11. Proposition d'échange d'un immeuble ;
12. Financement des travaux de voirie programmés ;
13. Sécurisation et destination de la maison Thomas ;
14. Demande du Foyer Rural et de l'Association de Chasse ;
15. Achat d'un vidéo projecteur ;
16. Projet de convention avec le Syndicat Départemental de Voirie ;
17. Modification dans le ramassage des ordures ménagères ;
18. Questions Diverses.

1. Commémoration du 08 mai 1945

Rappel de à la commémoration de l'armistice du 08 mai 1945 avec rassemblement au Monument aux Morts et dépôt de gerbes de fleurs à 10h30 avec la participation souhaitée de tous les Conseillers

Le livret citoyen sera ensuite remis à la dizaine de jeunes qui viennent d'avoir 18 ans et se sont inscrits sur la liste électorale.

2. Repas des Aînés

Règlement des derniers problèmes matériels.

Un bouquet de fleurs et une bouteille seront offerts et au Monsieur et à la dame les plus âgés.

3. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

M. le Maire rappelle qu'un emploi à temps non complet (32h par semaine) a été créé à compter du 13 mai 2008 et renouvelé le 03 octobre 2008 dans le cadre d'un Contrat Accompagnement Aidé. Celui-ci arrivant à expiration, il convient que le Conseil se prononce sur la suite réservée à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de reconduire à compter du 13 mai 2009 et pour une durée de douze mois ce contrat.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir ainsi que le contrat correspondant.

Les crédits sont inscrits au Budget C/64168.

4. Priorisation des Investissements projetés

Le Maire expose avoir auditionné et visionné les propositions de plusieurs architectes, qui tous ont bien compris l'ambition de la commune de reconfigurer l'entrée du village en lui donnant un centre vivant, il convient de réfléchir à la façon d'engager ces travaux car il paraît difficile financièrement et techniquement de vouloir réaliser en même temps ces deux projets (point multi services et salle municipale) tout en continuant la rénovation des voies et chemins et autres travaux.

Sur la base des éléments dont le conseil dispose, il faut choisir par quel projet nous commençons.

Le Maire précise que le compte d'exploitation prévisionnel du bar – restaurant – multiservice établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la base d'un investissement de 300 000€, démontre que ce projet est viable. Il précise également que l'enveloppe fixée aux architectes pour leur étude de la Salle Municipale était de 600 000€.

Le Conseil Municipal trouve les 2 projets intéressants avec une légère priorité à la Salle municipale, mais souhaite que le projet de création du Multiservice soit conduit en même temps.

Le Maire en prend acte et agira en conséquence, mais indique que les difficultés liées au financement risquent de modifier ces priorités car celui de la salle est plus complexe que celui du multiservice.

5. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage

Après avoir fait un appel d'offres pour trouver un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du Point Multi services et de la Salle Municipale, la Communauté de Communes de St-Jean d'Y propose la mise à disposition gratuite de ses collaborateurs compétents pour ce type d'investissements. Cette solution évite une dépense de l'ordre de 4% du coût des travaux mais nécessite du temps administratif. Les dossiers seraient suivis par Mme Drahonnet et M. Pelletier de la CDC sous la responsabilité du Maire.

Il est précisé en outre que le Conseil Municipal sera toujours associé à l'évolution et l'avancement des projets et devra donner son aval à chaque étape importante du projet.

6. Coulée Verte

La commune souhaite mettre en place un chemin de promenade et randonnée dénommé, « la Coulée Verte » qui s'articule avec les projets du Conseil Général et utilise au mieux les ressources naturelles et les richesses de LA VERGNE, sans troubler la jouissance des propriétaires des terrains traversés. Ce projet vise à mieux encadrer le phénomène des promeneurs pour qu'il n'y ait pas trouble d'utilisation. C'est pour cela que le projet utilise au maximum les chemins existants et suit les tracés déjà utilisés par les marcheurs et cyclistes. Ce circuit, d'une distance d'environ 7,5 km, part des écluses dites de Voissay, suit La Boutonne jusqu'au Pas Coussot, en dessous de la ZA de Moulinveau puis repasse sous l'Autoroute A10 et revient sur les villages de La Planche et la Basse Vergne pour rejoindre les écluses par un chemin empierré.

Suite à la rencontre avec les Agriculteurs et les Associations, ce projet est susceptible de modifications mineures.

Les dépenses liés à ce projet sont de l'ordre de 2 000 € (mise en place de la signalétique).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de « Coulée Verte » telle que présenté sur le plan joint.

SOLLICITE une aide financière auprès

- ❖ Du Pays des Vals de Saintonge dans le cadre du contrat régional de développement durable,
- ❖ du Conseil Général,
- ❖ du Conseil Régional

DEMANDE l'inscription de ce cheminement dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009.

7. Aménagement du lavoir communal de La Touche

M. le Maire rappelle que la Municipalité souhaite mettre en valeur le patrimoine présent sur son territoire, dont un lavoir communal situé à La Touche. Celui-ci, très ancien, situé sur une veine d'eau est actuellement habillé de parpaings qui en dénaturent l'aspect, mérite d'être rénové. Après rénovation, ce lavoir pourrait constituer une curiosité sur un circuit de promenade longeant le ruisseau Saint-Martin qui court de la Touche à La Boutonne en traversant les villages du Bourg et de la Planche.

Il s'agit d'enlever les murettes actuelles bâties en blocs à maçonner et de les remplacer par des moellons issus du hangar de la maison Thomas en cours de sécurisation pour cause de danger (délibération du 22/01/2008). Un pavement sera réalisé autour de la pièce d'eau constituant autrefois le lieu de travail des lavandières et les murs seront regrattés pour faire apparaître les pierres et rehausser le cachet de l'ensemble.

Le travail sera effectué par le SIE qui a réalisé, dans le cadre d'une précédente délibération, la sécurisation de la Maison Thomas (à titre gratuit) et le transfert d'un socle de croix de l'ancien cimetière dans le nouveau.

Le montant des travaux s'élève à 7 638,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE l'opération de rénovation du lavoir communal situé à La Touche ;

RETIENT la proposition de l'Association « SIE – Vals de Saintonge » pour un montant de travaux de 7638,50 €

SOLLICITE une aide financière auprès de :

- ❖ La Région Poitou-Charentes, au titre du FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale) ;
- ❖ Le Pays des Vals de Saintonge au titre de la mise en valeur du patrimoine.

Les crédits seront inscrits au Budget 2009 par Décision Modificative.

8. Point sur l'Atelier Relais

M. le Maire indique qu'il a reçu de la Chambre de Commerce et d'Industrie les comptes et les bilans d'exploitations prévisionnels sur 3 ans pour la création d'un atelier relais à destination de garage. Il s'avère que ceux-ci sont satisfaisants et doivent permettre la poursuite de ce projet.

En conséquence, des devis seront sollicités pour la construction d'un bâtiment sans que cela présage du résultat final de cette opération.

Départ de M. Hippeau Bernard.

9. Demande de classement du Chemin du Boulet en voie communale

M. Labat demande le classement de la totalité de ce chemin rural (domaine privé de la commune) en voie communale (domaine public communal).

Le Maire précise que le Chemin du Boulet est une voie communale sur environ 81ml qui a déjà fait l'objet d'une remise en état en 2002 à partir de la rue St-Martin jusqu'au croisement avec le Chemin du Chêne, et des travaux ont été réalisés pour permettre l'évacuation des eaux pluviales fin 2008.

Après débat, le Conseil décide d'étudier la demande formulée et de faire réaliser une étude en vue de chiffrer les conséquences d'un changement de classement, en particulier le busage souhaité entre les entrées des propriétés de M. Michaud à l'ouest et de Mme et M. Bon à l'Est.

10. Demande de création de trottoirs

Mrs Veau et Daunas souhaitent la mise en place de trottoirs devant chez eux (13 et 17 rue Principale).

M. Georget demande la même chose pour le 2A rue de la Trichetterie.

Le Maire expose que la rue Principale est une route départementale (RD 213 E4). En conséquence, les travaux à effectuer sont à la charge du Conseil Général, avec une participation de la commune.

Après débat, le Conseil décide de demander l'intervention du Conseil Général.

En ce qui concerne les trottoirs de la rue de la Trichetterie, voie communale, des devis seront demandés.

Les demandeurs seront avisés de ces décisions.

11. Proposition d'échange d'un immeuble

Hors présence de M. Zimmermann.

M. Zimmermann a proposé d'échanger un bâtiment lui appartenant (AO n° 83) à l'angle de la rue St-martin et de l'impasse des Rosiers, avec un bâtiment communal (AO n° 99) dans l'impasse des Rosiers.

Le bâtiment communal est actuellement utilisé comme dépôt de matériel pour les Associations, et compte tenu que la commune ne dispose pas d'autre local pour stocker le matériel des Associations, le Conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Le demandeur sera avisé de cette décision.

12. Financement des travaux de voirie programmés

Par délibération en date du 13 novembre 2008, le conseil a arrêté le programme de rénovation de la voirie pour 2009 et a sollicité un emprunt subventionné d'un montant de 25 000 €.

Compte tenu du nombre important des demandes des communes adhérentes au Syndicat de Voirie, l'enveloppe à laquelle peut prétendre notre commune ne s'élève qu'à 9 600 €.

Pour tenir compte de cette situation, le Conseil retient en priorité la rénovation d'une partie de la rue de la Reine depuis la route de Moulineau jusqu'à la hauteur de la propriété de M. Haye, ainsi que les rue du Treuil et de la Trichetterie jusqu'à concurrence de 9 600€. Dans un 2nd temps d'autres devis seront sollicités auprès de diverses entreprises pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 15 400 € pour permettre la réalisation d'un programme voirie annuel de 25 000€.

13. Sécurisation et destination de la maison Thomas

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de cette maison et des terrains attenants constituant un ensemble de 1499 m², depuis 2006.

Des servitudes grèvent cet ensemble immobilier :

- Parcelle n° 73 : Alignement à conserver
- Parcelle n° 69 : Alignement à 4,50m de l'axe de la chaussée

Ce qui signifie que sur la Rue St-Martin aucun permis modifiant l'extérieur de la maison ne sera accepté et que le terrain à bâtir sera réduit d'1m environ sur toute la longueur de la rue soit environ 150 m².

Quelles pourraient être les utilisations possibles, sachant que cette maison ne fait pas partie du projet immobilier géré par la Communauté de Communes, et que sans emploi elle continue à se dégrader ?

Compte-tenu de la complexité de ce dossier, celui-ci sera revu lors d'une prochaine réunion.

14. Demande du Foyer Rural et de l'Association de Chasse pour la construction d'un local

Ce point sera vu lors d'une prochaine réunion.

15. Achat d'un vidéo projecteur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE l'acquisition d'un vidéo projecteur pour un montant TTC de l'ordre de 600 €

Les crédits seront inscrits au Budget 2009 par Décision Modificative Compte 2188-68.

16. Projet de convention avec le Syndicat Départemental de Voirie

M. le Maire fait part de ce que la forte évolution résultant de la réforme de l'État va conduire, au 1^{er} janvier 2010, les services de l'État (DDE) à ne plus intervenir dans le domaine de l'assistance technique, sur le volet routier, auprès des communes.

Le Syndicat Mixte Départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime propose, en conséquence, une convention d'assistance générale dans le domaine de la voirie.

Cette mission d'assistance générale portera sur :

- ❖ La gestion patrimoniale,
- ❖ L'élaboration de programmes d'investissement et d'entretien, l'assistance à l'emprunt subventionné.
- ❖ La rémunération de l'assistance générale sera assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune (0,30 € par habitant pour la commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de confier au Syndicat Mixte Départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime, la mission d'assistance générale décrite ci dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Les crédits seront prévus chaque année au budget primitif.

17. Modification dans le ramassage des ordures ménagères

Par courrier en date du 07 avril, le SMICTOM Vals Aunis a informé l'ensemble des collectivités que pour des raisons de sécurité, la collecte des déchets sera interdite en marche arrière dans les rues et/ou impasses où le camion ne pourra pas opérer un demi-tour en toute sécurité et ce à partir du 19 juillet 2009.

Les personnes concernées seront informées individuellement.

18. Délégués à Communauté de Communes

M. le Maire fait part de la démission de M. HIPPEAU Bernard, délégué titulaire de la commune au sein de la Communauté de Communes de St-Jean d'Angély

En conséquence, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ÉLIT :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| ❖ M. INGRAND Alain | Délégué Titulaire |
| ❖ M. HIPPEAU Bernard | Délégué Suppléant |

19. Questions Diverses

Le Conseil souhaite l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h20mn.